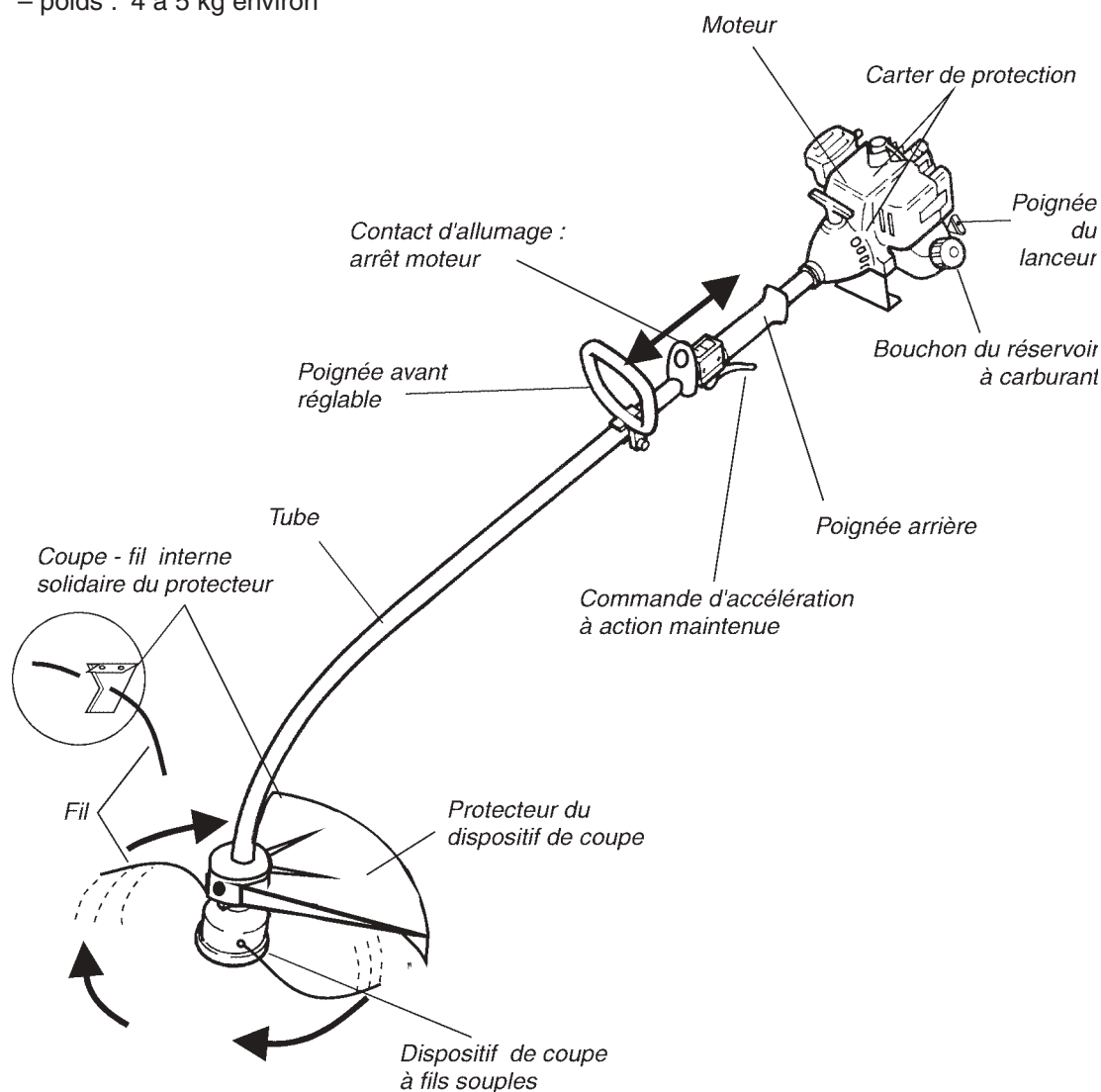


A2 - Coupe herbes portatif à moteur thermique

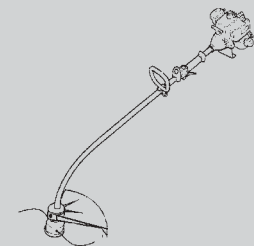
Les coupe herbes à moteur thermique sont des machines portatives destinées à l'entretien des allées, bordures, massifs et pelouses. Le dispositif de coupe est constitué d'un rotor entraînant exclusivement des fils en matière plastique souple. Avec la vitesse de rotation, ces fils coupent les herbes par fouettage ou lacération. L'intérêt de ce système provient de sa maniabilité et de la faible agressivité des fils souples qui permet la coupe des herbes au ras des troncs d'arbres, bordures et clôtures. Les coupe herbes sont animés par un moteur à essence à deux temps ou quatre temps. Il existe des coupe herbes à moteur électrique.

Caractéristiques courantes :

- moteur à carburateur pouvant fonctionner dans toutes les positions
- puissance : 0,8 à 1 kW
- vitesse de rotation du rotor porte-fils : 4 000 à 7 000 tr/min
- diamètre des fils : 1,5 à 2,4 mm
- diamètre de coupe : 0,35 à 0,45 m
- poids : 4 à 5 kg environ



Organes et fonctions



Lanceur

Le lanceur est constitué d'une poignée, d'un cordon et d'un enrouleur ; il permet la mise en marche du moteur de la machine en tirant brièvement sur la poignée.

Carters de protection

Ces carters, de formes variées selon les machines, sont destinés à la protection contre les brûlures (moteur et échappement) et contre les risques dus aux organes mobiles du moteur et de la transmission.

Commande d'accélérateur à action maintenue

Cette commande est conçue de telle manière que, dès que l'on la lâche, l'accélération du moteur cesse et revient automatiquement en position de ralenti.

Poignée arrière

Sa conception et sa fixation doivent limiter la propagation des vibrations au corps de l'opérateur. Cette poignée porte la commande d'accélération. En cas d'utilisation d'un harnais, une boucle placée entre les poignées avant et arrière permet l'accrochage de la machine à ce dernier.

Poignée avant réglable

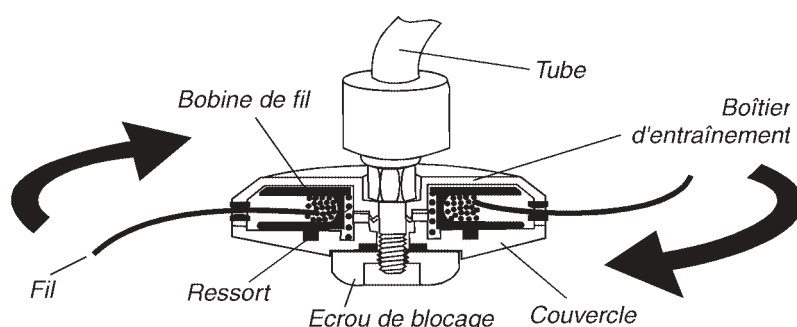
Sa conception et sa fixation doivent limiter la propagation des vibrations au corps de l'opérateur. Sa position peut être réglée longitudinalement en fonction de la stature de l'opérateur. Elle permet également de maintenir fermement la machine pour travailler dans différentes positions, selon le travail à réaliser.

Tube

Ce tube est l'élément de liaison entre le moteur et le système de coupe. Généralement réalisé en alliage d'aluminium, il sert de point d'ancrage des poignées et il contient l'arbre de transmission du dispositif de coupe.

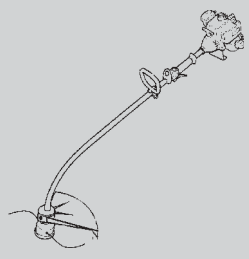
Dispositif de coupe à fils souples (cf. schéma)

Ce dispositif est constitué d'un boîtier cylindrique fixé à la transmission de la machine et possédant deux ou quatre orifices radiaux. A l'intérieur de ce boîtier, une bobine contient la réserve de fil de coupe dont les extrémités sont passées au travers des orifices du boîtier sur une longueur d'une quinzaine de centimètres environ. Un dispositif de maintien de la bobine permet le déroulement progressif manuel ou automatique du fil au fur et à mesure de son usure. Le fil est réalisé en matière plastique souple (polyamide par exemple). **Un coupe-fil**, fixé à l'intérieur du protecteur, permet de régler la longueur des fils et évite leur frottement contre la paroi du protecteur.



Protecteur du dispositif de coupe

Le rôle principal de ce protecteur est de protéger l'opérateur contre les projections (débris végétaux, graviers...) produites par le fonctionnement du dispositif de coupe.



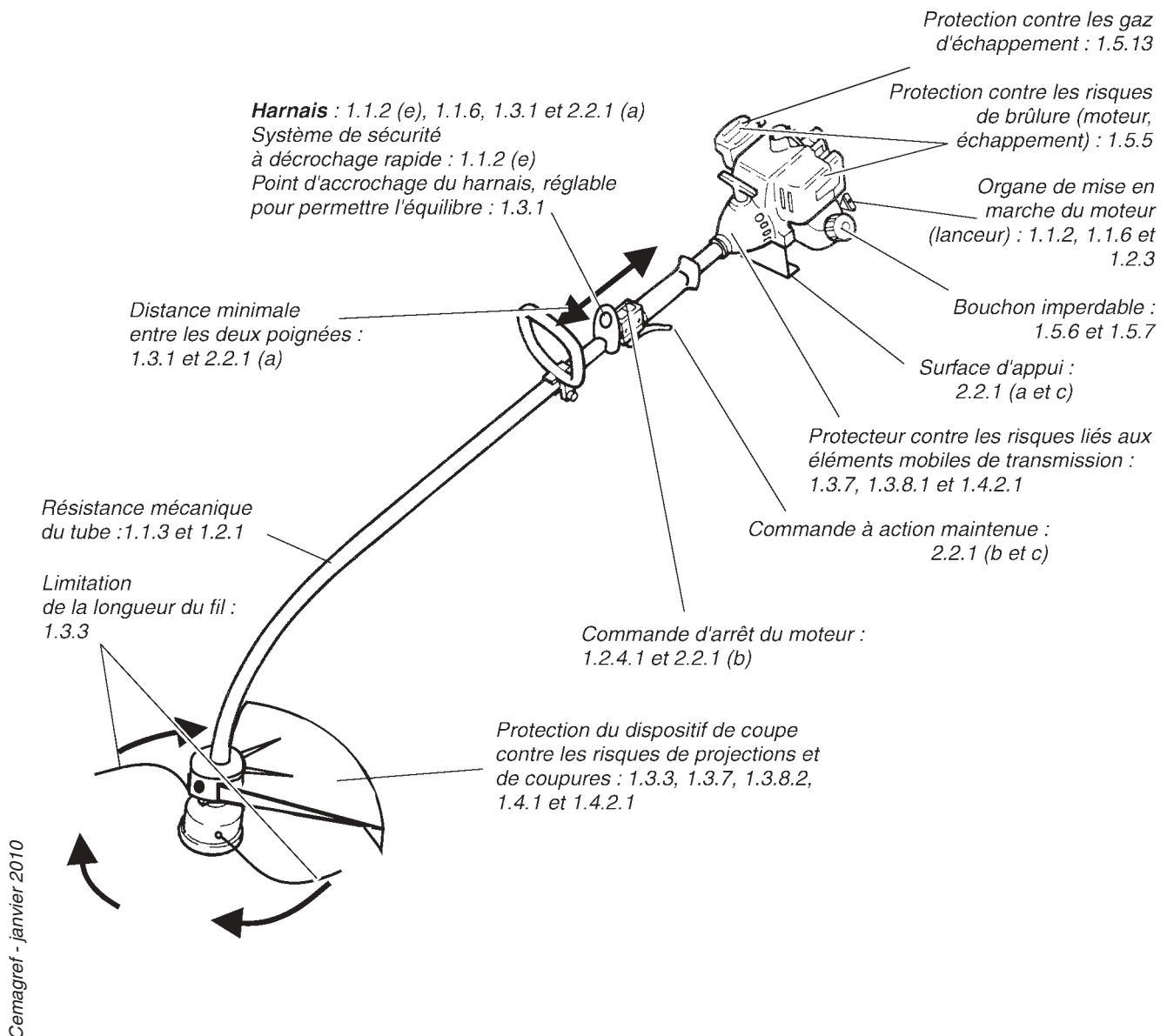
A2 - Coupe herbes portatif à moteur thermique

Conception

Machine soumise à autocertification CE : code du travail, articles R4313-20 à R 4313-22 et R 4323-75

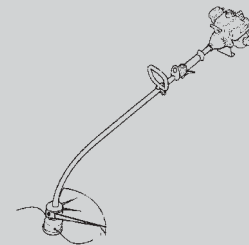
Règles techniques : code du travail, article R 4312-1, annexe 1

- Règles générales : 1.1.2 à 1.1.7
- Commandes et organes de service : 1.2.1, 1.2.2
- Indications : 1.7.1 à 1.7.2
- Vibrations : 1.5.9
- Bruit : 1.5.8 et 1.7.4.2
- Surfaces, arêtes et angles : 1.3.4
- Marquage : 1.7.3
- Notice d'instructions : 1.7.4 à 1.7.4.3 et 2.2.1.1



Utilisation

A2 - Coupe herbes portatif à moteur thermique



Textes de référence : code du travail, articles R 4321-1 à R 4323-17, R 4323-91 à R 4323-94 et R 4445-3

- Choisir une machine appropriée au travail à réaliser ou convenablement adaptée à cet effet R 4321-1 et R 4321-2,
- S'assurer de la conformité et du maintien en conformité de la machine R 4322-1 et R 4322-2,
- Lire la notice d'instructions et bien comprendre le fonctionnement de la machine et assurer son entretien R 4323-1,
- Informer l'opérateur, le former et mettre à sa disposition des équipements de protection individuelle appropriés : R 4321-4, R 4323-1 et R 4323-91 à R 4323-106,
- Afin de prévenir les risques de blessures par projection, faire respecter par l'opérateur une distance de sécurité suffisante autour de la zone de travail : R 4321-3 et R 4323-13.

